

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE

Cergy, le 10 DEC. 2019

Pôle jeunesse, sports, politique
de la ville, vie associative

Service citoyenneté, vie associative et
égalité des chances

Affaire suivie par : Luc COLAS
01 77 63 61 04 - luc.colas@val-doise.gouv.fr

Mesdames, Messieurs,

Le service national universel, projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire, est organisé en 3 étapes clés :

- (1) Séjour de cohésion de 12 jours pour les jeunes dans leur seizième année ;
- (2) Mission d'intérêt général de 12 jours ou 84 h dans l'année qui suit le séjour de cohésion ;
- (3) Mission facultative d'engagement d'une durée minimum de 3 mois.

La phase 2, la mission d'intérêt général (MIG), se situe à l'intersection de deux logiques : le service rendu à la nation et la découverte de l'engagement. Les MIG proposées ne peuvent se substituer à un emploi ou à un stage. Comme les missions du service civique, elles sont complémentaires des activités confiées aux salariés ou aux agents publics. Attention à ne pas les confondre avec le stage de troisième : les missions de type « observation » sont donc à proscrire.

Actuellement, les volontaires de la session pilote sont à la recherche de missions et nous avons besoin de votre collaboration.

Les structures d'accueil

Les structures d'accueil pouvant proposer des missions sont, à l'exception des organisations syndicales, les organismes éligibles à l'accueil de volontaires en service civique, soit :

- les associations loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général ;
- les collectivités territoriales ;
- les services de l'État, les établissements ou structures publiques ;
- les Armées, les services de police, de gendarmerie et de sécurité civile ;
- les entreprises agréées « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) ;
- les établissements de santé privés d'intérêt collectif.

Les thématiques d'engagement

Les missions doivent s'inscrire dans l'une des neuf thématiques suivantes :

- | | | |
|------------------------|---------------|--|
| - Défense et mémoire ; | - Éducation ; | - Environnement et développement durable ; |
| - Sécurité ; | - Culture ; | - Citoyenneté. |
| - Solidarité ; | - Sport ; | |
| - Santé ; | | |

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise
CS 20105 - 5 avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 77 63 61 00 - Télécopie : 01 77 63 61 99 - ddcs@val-doise.gouv.fr
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h - www.val-doise.gouv.fr

Des modalités de réalisation variées

Chaque mission doit correspondre à un engagement de 12 jours ou 84 heures organisée comme :

Mission perlée

Un ou plusieurs volontaires apportent leur concours régulier à une structure locale chargée de service au public, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes...

Mission ponctuelle

Un ou plusieurs volontaires apportent leur concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel, comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine, de mission en faveur de l'environnement, de personnes démunies...

Identification d'un tuteur

Chaque volontaire réalisant une MIG doit être accompagné par un tuteur, identifié au sein de la structure d'accueil. Le tuteur peut être un bénévole, un salarié, un agent public, un personnel en uniforme. Un tuteur peut suivre plusieurs volontaires, par exemple dans le cadre de missions collectives. Un jeune réalisant sa phase 2 peut être placé aux côtés d'un volontaire en service civique dans la structure d'accueil, pour participer à la réalisation de la mission.

Cadre juridique

Les volontaires sont considérés comme collaborateurs occasionnels du service public et font l'objet d'un contrat d'engagement signé par le Préfet, la structure d'accueil, le jeune et ses représentants légaux.

Je vous invite donc à proposer vos missions d'intérêt général sur la plateforme dédiée :

<https://www.snu-mig.fr/>

Votre correspondant, monsieur Luc COLAS, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, à la direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise est disponible pour vous accompagner et vous donner toute information complémentaire.

Je vous remercie de votre collaboration en faveur du développement et de la promotion de l'engagement de notre jeunesse.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet délégué pour l'égalité des chances

Sébastien JALLET